

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	22
Nombre de conseillers absents :	5
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	3
Nombre de votants :	25
Date de la convocation :	30 janvier 2026
Date d'affichage :	30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le six février, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (18h55), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (18h46), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, COLAS Anne Marie, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella (17h59)

Absents : LE FLOCH Éric, TASSEL Stéphane, ANTHOINE Julien, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie

Procurations : TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, ANTHOINE Julien à BOURDON Yves, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David,

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

N°2026/23

Finances locales

Attribution d'une subvention et signature de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés de Trégrom au titre de l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération n°2025/23 en date du 4 avril 2025, une convention relative à la stérilisation et à l'identification des chats sans propriétaire présents sur le territoire communal a été conclue avec l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés, dont le siège social est situé à Trégrom, pour une durée allant jusqu'au 5 juillet 2026.

Cette gestion des chats dits « libres » consiste à procéder à leur capture afin de les identifier et de les stériliser, avant de les relâcher sur leur lieu de vie, conformément aux dispositions de

l'article L.211-27 du Code rural et de la pêche maritime, modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 – article 3. Ce dispositif permet de réguler durablement la population féline tout en maintenant le rôle naturel des chats dans la lutte contre les rongeurs.

Afin de faciliter la gestion administrative de cette convention, et en accord avec l'association partenaire, il est proposé de fixer désormais sa durée sur l'année civile. En conséquence, une nouvelle convention devra être établie pour l'année 2026.

Pour mémoire, en 2025, a été versée à l'association une enveloppe de 3 000€ au titre de la convention. Au vu des décomptes transmis par l'association, il reste à ce jour 1 040€, reconductible pour l'année 2026.

Au vu de la campagne conséquente menée sur la commune chaque année, afin de réguler la population féline,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention au titre de l'année 2026, annexée à la présente délibération ;

DÉCIDE d'allouer une subvention de 1 500 € pour la stérilisation et l'identification des chats errants de la commune, au titre de l'année 2026, conformément aux termes de la convention ;

DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € dans le cadre de l'agencement du lieux de vie des animaux ;

RAPPELLE que les chats non sauvages non identifiés et les chatons de moins de 6 semaines proposés à l'adoption, ne feront pas l'objet d'un décompte de la participation ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal « Ville de Bégard ».

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DAUPHIN

